

Sujet:
Date d'envoi:
Publication #:

ATE-infos n°11/2008
2008-11-06 16:35:01
5

Association Transports
et Environnement
Section de Genève



Aujourd'hui, dans l'ATE-infos, découvrez:

- Droit de recours des associations: NON à l'initiative contre la nature et le patrimoine
- 12 novembre: soirée de soutien au droit de recours, venez nombreux!
- Via Sicura: l'ATE soutient le programme national de sécurité routière
- Trains régionaux: amélioration des cadences entre Genève et Coppet
- Bonus ATE: guide de promenades "Le Chemin de Jean-Jacques Rousseau"

Les associations sont les avocates de la nature, NON à la suppression de leur droit de recours!

Non à l'initiative contre la nature et le patrimoine.

Abolir le droit de recours ?

30 novembre

Non



Le 30 novembre prochain, le peuple suisse est appelé à se prononcer, entre autres, sur une initiative lancée par les radicaux zurichois et trompeusement intitulée « Droit de recours des organisations : Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse ! ». Sous couvert d'une défense des intérêts économiques, ce texte vise purement et simplement à supprimer le droit de recours des organisations environnementales telles que l'ATE. Nous vous invitons donc à voter NON à cette initiative !

Le droit de recours : un outil d'application du droit

On pourrait penser que l'ATE prêche pour sa paroisse et veut seulement défendre ses prérogatives en s'opposant à cette initiative. Il n'en est rien. Le droit de recours est un droit fondamental de notre démocratie. Il suffit de consulter les statistiques du droit de recours pour s'en convaincre : une étude indépendante réalisée par l'Université de Genève a conclu que, sur l'ensemble des recours jugés par le Tribunal fédéral entre 1996 et 2003, les organisations environnementales peuvent faire valoir un taux de succès de 63%. A titre de comparaison, le taux de succès des recours de privés est trois fois moins important (seulement 18,6%). Comme on le voit ici, loin d'être un outil de blocage, le droit de recours est au contraire un instrument d'application du droit. En effet, un taux de succès devant le Tribunal fédéral de 63% signifie que dans près de deux tiers des cas, si aucun recours n'avait été fait, la loi n'aurait pas été respectée !

Des projets améliorés

Outre cet aspect fondamental de respect de nos lois, le droit de recours permet le plus souvent d'améliorer les projets concernés, et non de les faire tomber à l'eau. Ainsi, en 2007, dans 76% des projets critiqués par les organisations, les procédures ont conduit à des améliorations en faveur de la nature.

Un cas concret : le tram à Genève

Pour prendre un cas concret, récent et proche de nous, la section genevoise de l'ATE a fait opposition l'an dernier au tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Cette procédure que l'on appelle « d'opposition » est en réalité l'occasion pour les associations de faire leurs suggestions et observations sur les projets concernés. L'ATE-Genève a ainsi pu faire bon nombre de remarques, notamment sur l'emplacement du terminus du tram, alors prévu au P+R à l'entrée de Bernex, ce qui aurait représenté une dégradation importante de la desserte pour les Bernésiens. Après plusieurs rencontres avec la Direction générale de la mobilité, l'ATE-Genève a finalement retiré son opposition cet été, estimant qu'elle avait obtenu des explications satisfaisantes et des modifications bienvenues au projet. Grâce à notre intervention et à celles de nombreuses autres associations, le projet du TCOB a pu être notablement amélioré, particulièrement en ce qui concerne sa prolongation jusqu'au futur P+R de Vailly (après le village de Bernex). L'autorisation de construire a été délivrée début septembre par l'Office fédéral des transports et n'a fait l'objet d'aucun recours. Le chantier va donc pouvoir commencer, à la grande satisfaction de toutes les parties, y compris les associations, qui ont pu faire valoir leur point de vue et ainsi améliorer ce projet de tram. Voici donc un cas parmi de nombreux autres dans lequel le droit de recours n'a pas joué de rôle de blocage, mais a au contraire permis d'améliorer la qualité du projet, grâce à l'expertise des différentes associations.

**Afin de conserver cette participation active des associations à la vie de notre pays, nous vous invitons à refuser la suppression du droit de recours des organisations environnementales en votant NON le 30 novembre prochain.
Plus d'informations**

Soirée de soutien du 12 novembre avec Micheline Calmy-Rey

Venez nombreuses et nombreux le 12 novembre prochain de 18h30 à 20h30 à la salle communale des Pâquis (21, rue du Môle) pour soutenir le droit de recours des organisations environnementales en vue des votations du 30 novembre.

La Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey sera présente, de même que Gilles Petitpierre, ancien Conseiller aux Etats, et Philippe Roch, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement. Après les interventions de ces orateurs, un apéritif aura lieu.

Inscriptions auprès de Morgane Gauthier (morgane.gauthier@gc.ge.ch) jusqu'au 10 novembre.

Via Sicura: l'ATE soutient le programme national de sécurité routière

Après plusieurs années de pause, le Conseil fédéral relance le programme Via Sicura. L'ATE se félicite de cette décision et soutient la variante la plus ambitieuse du projet. De nombreuses mesures peuvent et doivent être prises pour améliorer la sécurité de tous sur les routes.

Lisez le communiqué de presse de l'ATE-Suisse

Trains régionaux: amélioration de la cadence entre Genève et Coppet

Le Conseil d'Etat genevois a annoncé dans son point de presse du 5 novembre le renforcement de la desserte ferroviaire entre Genève et Coppet. Dès le changement d'horaire CFF du 14 décembre 2008, des trains circuleront toutes les 30 minutes sur cet axe, et ce du lundi au samedi (actuellement, il n'y a qu'un train par heure dès 20h et le week-end). L'ATE-Genève se réjouit de cette augmentation de la cadence sur un axe très fréquenté. Les habitants de Versoix profiteront notamment de cette amélioration bienvenue.

Lisez le point de presse du Conseil d'Etat

Bonus ATE: guide de promenades "Jean-Jacques Rousseau"

Partez vous promener sur les pas du célèbre philosophe: de Genève à l'île Saint-Pierre, découvrez dix promenades qui vous emmèneront dans toute la Suisse romande. Les membres de l'ATE peuvent obtenir ce guide pédestre au prix avantageux de Fr. 17.- (frais de port inclus) au lieu de Fr. 23.-.

Plus d'infos

